EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 18 décembre 2006

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mile MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - Mme

VANDRIESSE - Mme CHOUX

Membres excusés : M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - M. HELIE

Membres absents : M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré – 44-46-48, rue Charles Dumont - Déclassement du domaine public communal de deux parcelles – Cession d'un tènement foncier à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire d'un tènement foncier 44-46-48, rue Charles Dumont, constitué d'une propriété bâtie vouée à la démolition et de deux parcelles aménagées en parking public, d'une superficie totale d'environ 1 122 m².

Ces biens sont inclus dans le projet d'aménagement urbain de la rue Daubenton en vue de la requalification de l'espace public et de la réalisation progressive de plusieurs programmes de logements avec le maintien d'une offre de stationnement importante.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon envisage sur cette emprise la réalisation d'environ vingt-quatre logements collectifs et d'un local commercial en rez-de-chaussée.

Préalablement à la cession de ces biens, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 26 juin dernier, d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal des parcelles 46-48, rue Charles Dumont, cadastrées section CY nos 119 et 120p, aménagées en parking public comportant dix-huit emplacements.

Au cours de l'enquête, qui s'est déroulée du 20 septembre au 4 octobre inclus, aucune observation n' a été consignée ou formulée auprès du commissaire-enquêteur, qui a émis un avis favorable sur le déclassement du domaine public communal de l'angle Nord de la rue Daubenton et des propriétés 46-48, rue Charles Dumont en vue de leur cession à un bailleur social pour la réalisation d'un programme immobilier de vingt à vingt-cinq logements.

Il est précisé que ce projet, qui s'inscrit dans le cadre plus général du réaménagement de la rue Daubenton, prévoit également la création d'un nombre équivalent de places de parkings.

Il est proposé, d'une part, de déclasser du domaine public communal l'angle Nord de la rue Daubenton et les parcelles 46-48, rue Charles Dumont cadastrées section CY nos 119 et 120p, et de désaffecter l'espace vert existant, d'autre part, de les céder avec la propriété riveraine 44, rue Charles Dumont cadastrée section CY no 118, soit une superficie d'environ 1 090 m², à l'OPAC, moyennant un prix de cession calculé sur la base de 200 €/m², conforme à l'évaluation du service des domaines.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider le déclassement du domaine public communal de l'angle Nord de la rue Daubenton et des parcelles 46-48, rue Charles Dumont, cadastrées section CY nos 119 et 120p, et la désaffection de l'espace vert existant ;

2° décider la cession par la Ville, à l'Office Public d'Amén agement et de Construction (OPAC) de Dijon, représenté par M. Jean-Claude Girard - Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, des parcelles 44-46-48, rue Charles Dumont cadastrées section CY n^{os} 118, 119 et 120p d'une superficie totale d'environ 1 090 m² moyennant un prix de cession calculé sur la base de 200 €/m², conforme à l'évaluation du service des domaines ;

3° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

4° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'appli cation de ces décisions et autoriser Mme le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.



Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT